



DIRECTIVE RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DU KIT DURABILITE

1. But

La Commune de Val de Bagnes mène une politique active en matière de développement durable alignée sur la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Dans ce contexte, elle propose une subvention à ses citoyens par le biais du programme Kit durabilité proposé par la Commune Val de Bagnes et ALTIS. En favorisant l'utilisation de matériel visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, la Commune de Val de Bagnes et ALTIS souhaitent soutenir ses habitants pour réduire leur consommation d'énergie ainsi que leur impact environnemental.

2. Entrée en vigueur

A la suite de la décision du conseil municipal du 20 décembre 2022, la nouvelle subvention est valable du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3. Prestations offertes

Chaque ménage qui en fait la demande reçoit un kit d'une valeur d'environ 100.- en échange d'une contribution de CHF 10.-. En 2023, le nombre de kits disponibles est de 500 pièces.

Le kit se compose des éléments suivants :

- Deux ampoules basse consommation ;
- Une prise déportée pour éteindre facilement les appareils en veille ;
- Deux réducteurs de débit ;
- Un pommeau de douche économique ;
- Un thermomètre de frigo ;
- Un thermomètre d'ambiance.

4. Conditions d'attribution

- Le kit est uniquement destiné à l'usage privé des ménages ;
- Les ménages requérants doivent impérativement être domiciliés à Val de Bagnes ;
- Les ménages demandeurs s'engagent à acquérir le kit pour leurs propres besoins et à l'installer à leur domicile privé ;
- Un seul kit est attribué par ménage et par année ;
- La revente des kits par les particuliers est interdite.

5. Démarche

- Il faut déposer la demande via le formulaire soit par courriel dans la boîte mail energitheque@altis.swiss directement à la réception des locaux d'ALTIS Groupe SA ou via notre site internet.
- Le kit sera distribué directement dans nos locaux et le paiement s'effectuera au moment de la réception en espèces, TWINT ou par carte bancaire.
- Les demandes seront traitées par ordre de réception et dans la limite des 500 kits disponibles en 2023.


- Les coordonnées personnelles récoltées lors de cette campagne pourront être utilisées dans le cadre du présent et des futurs programmes d'économie d'énergie de la commune Val de Bagnes.

Approuvé par le Conseil municipal de Val de Bagnes le 20 décembre 2022.

Pour le Conseil municipal



Christophe Maret
Président de Commune



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général